

## **Notes sur l'apparition de l'appellation DCD et l'émergence du RODCD <sup>i</sup>**

Dans le cadre de la démarche de réflexion qui doit nous mener à sa restructuration, il nous est apparu nécessaire de rappeler le contexte dans lequel apparaîtra la notion de « défense collective des droits » (DCD) et l'émergence du Regroupement des organismes de défense collective des droits, le RODCD.

### **L'apparition de l'appellation DCD.**

L'appellation « défense collective des droits » apparaît dans le sillon de l'élaboration de la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire. Les organisations de DCD existaient bien avant. Pour la plupart, elles étaient financées par le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA).

En 1995, le Premier ministre Jacques Parizeau annonce la création du Secrétariat à l'action communautaire (SAC) qui aura comme mandat de soutenir la création des Carrefours Jeunesse Emploi (CJE). Les milieux communautaires réagissent négativement à cette annonce et obtiennent que le SAC finance des projets de défense collective des droits. C'est en 1998, lors de la première rencontre nationale sur la politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) que l'ensemble des mouvements communautaires appuie la création d'un programme réservé exclusivement aux groupes de DCD. Cette politique est adoptée en 2001 et un chapitre est consacré à la reconnaissance de la défense collective de droits.

### **Premier comité national de DCD**

Au début des années 2000, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome devient le Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). Celui-ci forme un premier comité pour suivre le programme de promotion de la DCD. Ce comité est formé de délégués de regroupements nationaux de DCD, membres du RQACA. Le mandat et les orientations de ce premier comité relèvent de l'assemblée générale du RQACA.

Notons ici, que l'adhésion des ministères à la PRAC est volontaire. Le SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome) a, entre autres comme mandat, d'influencer l'implantation de la PRAC dans l'ensemble des programmes ministériels. Dans ce contexte, le programme de soutien à la DCD devient une sorte de programme laboratoire pour que le SACA expérimente l'application de la politique. Ainsi, l'évolution des formulaires et des demandes de rééditions de compte est suivie de près par le RQACA. À cette époque, les décisions du comité DCD sont subordonnées à l'assemblée du RQACA, ce qui à la longue créera des tensions. Dans ce contexte, les capacités de représentations du comité DCD auprès du SACAIS étaient fort limitées.

## Émergence du RODCD

Le comité DCD de l'époque a tenté à quelques reprises de mener des campagnes de lettres avec, faute d'ancrage dans le milieu, des résultats mitigés. Un coup de barre doit être donné. C'est ainsi que le 21 septembre 2005, le Comité défense collective des droits du Comité aviseur de l'action communautaire autonome organise une première rencontre des regroupements et fédérations de groupes de DCD. Ce sont 16 organismes sur 18 qui sont présents. La nécessité d'organiser le secteur de la DCD est exprimée. Une première campagne commune est organisée : « *L'opération portefeuilles rouge* ».

## Pour ou contre la création du RODCD : un long débat

C'est à cette époque que les tensions entre la direction du RQACA et le Comité DCD vont favoriser le désir de créer le RODCD. Possiblement éloigné des préoccupations quotidiennes des groupes de DCD et de leurs regroupements, le débat traîne en longueur.

Résumons les arguments pour et contre :

Les « contre » :

- ✓ Plusieurs regroupements de DCD sont des membres fondateurs du RQACA et tiennent à conserver les liens.
- ✓ La permanence du RQACA apportait un soutien à raison de quelques heures par semaine au comité de DCD.
- ✓ La crainte de se retrouver sans ressource est également présente.

Les « pour » :

- ✓ D'autres regroupements considèrent qu'ils peuvent demeurer membre du RQACA, mais sans avoir à subir la tutelle du RQACA.
- ✓ Ce courant demande une grande marge d'autonomie pour son travail de représentation et de mobilisation.

C'est lors d'une assemblée générale que le RODCD est créé le 21 avril 2011.

## Des difficultés d'organiser la DCD.

Entre le premier comité de DCD du RQACA et aujourd'hui, 17 ans ont passé dont sept (7) depuis la fondation du RODCD. Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette trajectoire? Quels constats pouvons-nous faire ?

Il faut mettre en perspective que la DCD est un nouveau secteur du communautaire, qu'il est composé majoritairement d'organismes qui ont peu de moyens. Le secteur de la DCD est composé de 12 grands sous-secteurs plus un treizième composé d'une panoplie d'organismes liés à d'autres secteurs du communautaire (communauté culturelle, santé mentale, famille, etc.). Bref, 350 organismes se sont retrouvés

rassemblés dans un même programme de financement. Contrairement à d'autres secteurs du communautaire, les groupes de défense collective des droits n'ont pas un long historique de luttes pour leur reconnaissance, aucun regroupement ne les chapeautait avant le RODCD. L'identification au secteur de la DCD est nouvelle et le sentiment d'appartenance est à construire. Enfin, soulignons que les groupes de DCD sont sur les lignes de front pour combattre les politiques d'austérité néolibérales. Ce qui n'est pas une mince affaire.

Malgré ses difficultés, le secteur de la DCD a réussi à maintenir un certain niveau d'organisation. Différentes campagnes ont eu lieu, des manifestations nationales et régionales ont été organisées. Bien que modestes, des gains financiers ont été obtenus. Le travail de représentation au niveau national a permis d'influencer la répartition des sommes et favoriser l'augmentation d'argent pour les groupes les moins financés. Des questions insidieuses ont été retirées des formulaires. Enfin, notons que dans la dernière décennie, deux rencontres nationales ont été organisées et à chaque fois, les délégations des groupes de défense collective des droits ont exprimé leurs désirs de s'organiser et de se mobiliser sans que cela puisse véritablement se concrétiser. La prochaine étape est cruciale.

Dans les dernières années, nous avons réalisé combien l'acquis que représente le programme de soutien à la DCD est fragile. Nous avons réalisé combien il serait facile de le faire disparaître. C'est pour cela, qu'il faut s'organiser. Il nous faut nous organiser également, parce que : « *Les droits, ça se défend* ».

*Jean-Yves Joannette*  
*Décembre 2018*

---

<sup>i</sup> Veuillez noter que ce texte a été écrit avant la rencontre nationale du RODCD qui s'est tenue les 10 et 11 avril 2019 à Drummondville.